

sov, tout comme l'Ouest a rejeté un projet soviétique un peu trop chargé qui exprimait l'empressement des délégués «à continuer d'étendre la coopération dans les domaines humanitaires.»

### Repli de l'Ouest

Jusqu'à quelques semaines avant la fin de la réunion, les délégations de l'Ouest soulignaient combien il était important que le document final soit d'une grande portée. Le chef permanent de la délégation du Canada, W.T. Delworth, déclarait à la conférence le 17 janvier «qu'il y va de l'intérêt de tous que notre document final soit substantiel et convaincant afin qu'on ne mette pas en doute l'utilité de la détente elle-même.»

A mesure que l'espoir d'un document final substantiel s'évanouissait, les porte-parole de l'Ouest se repliaient sur une deuxième position. Ils commencèrent à soutenir que les objectifs de l'Ouest avaient été atteints pendant la première partie de la conférence, soit au moment où l'accord d'Helsinki avait été examiné et les droits de l'homme discutés à fond. Pendant cette période de discussions à bâtons rompus, des noms avaient été donnés et des violations individuelles citées. Le Canada, pour sa part, a dénoncé des violations des droits de l'homme commises tant par l'Union soviétique que par la Tchécoslovaquie.

Que les droits de l'homme aient pu être discutés en présence des délégués du bloc soviétique, c'était déjà un acquis important d'après les délégués de l'Ouest. Cet argument, sous une forme ou une autre, doit avoir rallié la délégation soviétique puisque le document final contient le passage suivant: «Il a été reconnu que l'échange de vues constitue de lui-même une contribution de valeur pour atteindre les objectifs fixés par la CSCE, bien que des points de vue différents aient été exprimés quant au degré de mise en oeuvre de l'Acte final atteint jusqu'à présent.»

Cet aspect de la question se trouve souligné dans le texte de M. Cafik où il est dit que l'examen de Belgrade a confirmé que «les questions humanitaires constituent un thème légitime de discussion multilatérale.»

On peut se demander si les hommes d'État et les diplomates qui ont décidé de faire participer l'Ouest à la CSCE pensaient vraiment que la politique soviétique s'en trouverait substantiellement touchée à court terme. Pour le moment, sans doute ont-ils pensé, il suffit de s'assurer que les droits de l'homme sont inscrits irrévocablement à l'ordre du jour des dialogues Est-Ouest.

L'alchimie finirait éventuellement par produire son effet et le communisme par

prendre un visage *plus* humain pour le plus grand bien des peuples de l'Europe de l'Est et aussi, du moins fallait-il le supposer, des relations Est-Ouest. C'est M. Cafik qui, à Belgrade, a déclaré que «les relations entre États ne peuvent rester inchangées lorsque les droits de la personne et les libertés fondamentales ne sont pas respectés».

Le gouvernement canadien n'a rien ménagé pour faire valoir cette corrélation. Dans une déclaration qu'il a faite lors d'une séance à huis-clos du Conseil de l'Atlantique Nord à Bruxelles en décembre, déclaration qu'il a communiquée à la presse par la suite, le ministre des Affaires extérieures Don Jamieson a averti Moscou des conséquences qu'aurait l'institution d'un procès contre les membres des groupes de surveillance d'Helsinki. Une telle mesure pourrait bien annuler «une bonne partie des résultats obtenus» en vertu de l'Acte final.

M. Cafik a de nouveau abordé la question lors d'un entretien qu'il a eu avec M. Vorontsov à Belgrade. Il s'est plaint tout particulièrement du traitement fait au dissident soviétique Anatoly Chtcharansky, réitérant l'offre déjà faite par le Canada de l'accepter comme immigrant. Il a appelé l'attention du délégué soviétique aux résolutions du Parlement canadien sur les droits de l'homme, notamment à la résolution adoptée un mois plus tôt par la Chambre des communes pour exprimer sa «profonde déception» devant le refus de Moscou de donner suite à l'offre du Canada concernant M. Chtcharansky et devant le traitement des citoyens soviétiques qui essaient d'exercer les droits que leur confère l'Acte final d'Helsinki. M. Vorontsov a répliqué que M. Chtcharansky — à ce moment-là en prison depuis un an — avait été jugé comme espion et non pas comme dissident.

### Stratégie soviétique

La stratégie des Soviets semble fondée en grande partie sur la conviction que l'Ouest finira par reconnaître la futilité de la lutte pour les droits de l'homme et s'en désintéressera. Pour le Kremlin, il s'agit tout simplement d'attendre, et le Kremlin est patient. Le génie qui est sorti de la bouteille à Helsinki, et qui se manifeste ici et là, pourra alors être remis dans sa bouteille et il ne sera plus jamais question des droits de l'homme, du moins à cette tribune particulière.

Entre-temps, les Soviets, armés de la patience et de la prudence voulues, poursuivront leur objectif qui est de mettre la CSCE au service de leurs propres intérêts trans-européens, peut-être même mondiaux. Les pays de l'Ouest ne peuvent plus s'en désintéresser même si bon nombre voudraient parfois arrêter le cours de la CSCE.